

209C0276  
FR0000037475-FS0110

16 février 2009

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE**

(Euronext Paris)

Par courrier du 13 février 2009, complété par un courrier du 16 février, la société Thames River Capital LLP (51, Berkeley Square, Londres, W1J 5BB, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, avoir franchi en hausse, le 6 février 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CFI - COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE et détenir pour le compte desdits fonds, 78 947 actions CFI - COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE représentant autant de droits de vote, soit 9,24% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CFI - COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE hors marché, auprès de la société Yellow Grafton SC.

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 854 224 actions représentant autant de droits de vote, en application de l'article 223-11 du règlement général.